



**VOUS DIRIGEZ UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT
LEGER ?
COURSE-MESSAGERIE-EXPRESS
LIVRAISONS-DISTRIBUTIONS-NAVETTES
VOUS ÊTES CONCERNE PAR L'AVENIR DE VOTRE
ENTREPRISE,
VOUS DESIREZ PARTICIPER A L'EVOLUTION DE
VOTRE PROFESSION ?**

Mais vous vous sentez isolé ?

ALORS, ADHEREZ AU SNTL

30, rue le Marois – 75016 PARIS
Tél : 01.46.51.35.15 Fax : 01.46.51.02.90
E-mail : contact@sntl.fr
www.sntl.fr



Le SNTL

*Syndicat professionnel, regroupe à l'échelon national
les entreprises de transports légers
de moins de 3,5t de PTC
dans leur diversité :
services rapides, courses, tournées,...*

Le **SNTL** est un syndicat actif
3 missions essentielles :

- **Représenter et défendre les intérêts professionnels**
Institutions.
- **Informier et accompagner les adhérents**
Social Transport.
Juridique-Droit social-Jurisprudences.
Convention collective
Code du travail.
- **Eduquer et faire valoir nos entreprises**
Relations Donneurs d'Ordres
Attestation de compétences
Charte de qualité



Attestation de Compétences et Charte de Qualité

**Sur demande de l'Entreprise et après nous avoir envoyé les documents nécessaires pour l'année en cours, vous pouvez demander chaque année :
L'Attestation de Compétences et la Charte de Qualité.**

Pour cela il vous faut nous fournir :

- 1) Copie de la licence de transport et le cas échéant de la licence de commissionnaire de transport
 - 2) copie du justificatif de CAPACITE FINANCIERE visée par l'expert-comptable, remis chaque année à la DRE (CERFA N° 11416*01),
 - 3) Attestation URSSAF (CERFA N° 60-3955), confirmant que l'entreprise est à jour de ses versements.
 - 4) Attestation de la Trésorerie (CERFA N°3666 ou CERF A N°11064*01), confirmant que l'entreprise est à jour de ses versements
 - 5) Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.
 - 6) Attestation sur l'honneur de lutte contre le travail clandestin
 - 7) Bilan
 - 8) Avoir réglé sa cotisation au SNTL :
- ❖ Etre inscrite sous l'un des 7 codes NAF suivants :

49.41A 49.41B 49.41C 52.29A 52.29B 52.10B 53.20Z

Attestation de Compétences et charte de Qualité (suite et fin)

- ❖ L'entreprise s'engage à l'égard de ses salariés à respecter et à faire respecter les obligations du **Code du Travail** et de la **Convention Collective Nationale des Transports Routiers**.
- ❖ L'entreprise garantit être en conformité avec les prescriptions des Articles L324-9 et suivants du Code du Travail relatifs au travail dissimulé.
- ❖ L'entreprise et le donneur d'ordres s'engagent à conduire les opérations de transport dans des conditions strictement compatibles avec la réglementation des conditions de travail et de sécurité, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi N°82-1153 du 30 décembre 1982.
- ❖ L'entreprise s'engage à établir, avec ses éventuels sous-traitants assujettis, des relations contractuelles conformes aux prescriptions du Contrat Type « sous-traitance » approuvé par le Décret N°2001-659 du 19 juillet 2001.
- ❖ L'entreprise s'engage à confier l'organisation, le suivi et le contrôle de ses prestations à du personnel connaissant et appliquant les différents articles de la charte.

Syndicat National des Transports Légers
30, rue le Marois – 75016 PARIS

Pourquoi adhérer au SNTL ?

- Pour **participer** à l'évolution stratégique du TRANSPORT LEGER dans un contexte économique, social et politique complexe qui implique une vigilance pour préserver vos et nos intérêts
- Pour **participer** à l'évolution des textes réglementaires qui régissent nos activités et non plus les subir
- Pour **vous engager** dans un rassemblement professionnel de nature à peser sur les décisions des pouvoirs publics
- Pour **vous mobiliser** au sein d'un syndicat patronal face à des syndicats de salariés organisés pour faire valoir leurs droits
- Pour vous **solidariser** avec les actions de vos confrères qui oeuvrent pour une meilleure reconnaissance du TRANSPORT LEGER et sa valorisation
- Pour **bénéficier** d'une écoute permanente et professionnelle, avis, conseils, soutien, pour accompagner votre gestion au quotidien et répondre à vos questions
- Pour **bénéficier** des modèles mis au point avec vos confrères adhérents de nature à structurer vos relations avec vos salariés, avec vos clients (contrats de travail, bulletins de salaire, conditions générales de vente, contrat-type sous-traitance, ou de location,...)
Tous modèles également disponibles sur notre site internet (espace codé pour nos adhérents)
- Pour **bénéficier** d'un accès privilégié à tous les ouvrages professionnels spécialisés TRANSPORT, droit social, convention collective, gestion, textes réglementaires, jurisprudences
- Pour **recevoir** notre bulletin Newsletter, il vous informe de l'avancement de nos travaux en cours, des rendez-vous et représentations assurés, il traite de questions spécifiques à la profession, de sujets d'ordres généraux
- Pour pouvoir **bénéficier** de l'aide de vos confrères juges prud'homaux
- Pour **rencontrer, échanger** avec vos confrères professionnels

Pour adhérer retourner le questionnaire d'adhésion et le chèque de cotisation libellé au nom du SNTL

Pour votre service, une organisation centrale :

- un **Conseil** de bénévoles composé de chefs d'entreprises qui se réunit tous les deux mois, (*séances ouvertes à nos adhérents ou postulants*), pour traiter des sujets à l'ordre du jour, le calendrier est arrêté et communiqué à l'occasion de l'**Assemblée Générale**, qui se tient une fois par an, fin janvier – un **bureau** élu au sein du Conseil.
- un(e) **Délégué(e) Général(e)**, salarié et des **administrateurs régionaux**.